



## **COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

DESIGNE Monsieur Alain PIERRAT Secrétaire de séance,

Etaient présents : Mme Elisabeth BARRAULT, Mme Kenza BENYAHIA, Mme Josette BERENFELD, M. Guillaume BONNET, Mme Maria CHEDEVILLE, M. Alain CONTREPOIS, Mme Geneviève CRESSAN, Mme Céline DEVENDER, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Elisabeth FROMONT, M. Patrick GEROUDET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Daniel GUERET, Madame Monique KOPFER, M. Laurent LHUILLERY, M. Franck MASSELUS, M. Pierre MAYINDA-ZOBELA, Mme Isabelle MESNARD, Mme Janine MILON, Monsieur Yves NAUDIN, M. Alain PIERRAT, M. Boris PROVOST, M. José ROLO, M. Michel TEILLEUX (à compter de la délibération n°1), M. Sébastien TENAILLON, Mme Agnès VENTURA, Mme Isabelle VINCENT.

Etaient représentés : Mme Jacqueline ELAMBERT par pouvoir à Mme Janine MILON, M. Alain MALET par pouvoir à M. Jean-Maurice DUVAL, M. Murat YASAR par pouvoir à Mme Agnès VENTURA, Mme Bénédicte MOREL par pouvoir à Mme Céline DEVENDER, Mme Nadège GAUJARD par pouvoir à M. Guillaume BONNET.

Etaient excusés : M. Thibaut BRIERE-SAUNIER, Mme Françoise FERRONNIERE.

Etaient absents : M. Denis BARBE, M. David LEBON, Mme Sandra RENDA.

----

**Installation de M. Boris PROVOST, conseiller municipal en remplacement de M. Noël BILLARD**

----

**Le procès-verbal du conseil municipal du 13 septembre 2018 a été approuvé à l'unanimité, 4 conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote.**

----

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### 1 Représentations commissions thématiques et organismes - Modification

Par délibération en date du 14 avril 2014, le conseil municipal a créé les commissions thématiques suivantes :

- Commission Finances et prospective
- Commission Affaires Sociales, Affaires Scolaires, Vie associative, Jeunesse et Sports,
- Commission Cadre de vie et Travaux, Proximité, Tranquillité et Urbanisme
- Commission Culture, Promotion, Animation

La composition des différentes commissions respecte le principe de la représentation proportionnelle, elles sont donc composées de la façon suivante :

- 10 membres pour les représentants de la liste « Chartres Votre Ville 2014 »,
- 3 membres pour les représentants de la liste « Réunir Chartres »,
- 1 membre pour les représentants de la liste « Rassemblement Bleu Marine pour Chartres »,
- 1 membre pour les représentants de la liste « Chartres l'Humain d'abord ».

Afin de prendre en compte les différents mouvements intervenus au sein du conseil municipal, il convient de procéder à la complétude des commissions susvisées, soit :

**Commission Finances et Prospective**

- désignation d'1 membre supplémentaire « Chartres Votre Ville »
- désignation de 2 membres supplémentaires « Réunir Chartres »

**Commission Culture, Promotion, Animation :**

- désignation d'1 membre supplémentaire « Chartres Votre Ville »
- désignation de 2 membres supplémentaires « Réunir Chartres »

**Commission Cadre de vie, Travaux, Proximité, Tranquillité et Urbanisme**

- désignation de 2 membres supplémentaires « Réunir Chartres »

**Commission Affaires Sociales, Affaires Scolaires, Vie associative,**

- désignation de 2 membres supplémentaires « Réunir Chartres »

Par ailleurs il convient de remplacer M. Billard, démissionnaire au 1<sup>er</sup> octobre 2018, dans les différents organismes suivants au sein desquels M. Billard a été élu :

- **Comité Pôle Gare**
- **Comité de pilotage Centre d'Interprétation de la Cathédrale**
- **Comité des Œuvres Sociales**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** de procéder, à mains levées, à l'élection de représentants de la Ville de Chartres au sein des commissions thématiques susvisées et des organismes précités.

Nombre de votants : 34

Suffrages exprimés : 34

**SONT CANDIDATS :**

**Commission Finances et Prospective**

M. NAUDIN ; Mme KOPFER, M. PROVOST

**Commission Culture, Promotion, Animation :**

M. NAUDIN ; M. TENAILLON, Mme RENDA

**Commission Cadre de vie, Travaux, Proximité, Tranquillité et Urbanisme**

Mme BERENFELD, M. LEBON

**Commission Affaires Sociales, Affaires Scolaires, Vie associative,**

Mme KOPFER, M. PROVOST

**Comité Pôle Gare**

Mme KOPFER

**Comité de pilotage Centre d'Interprétation de la Cathédrale**

Mme BERENFELD

**Comité des Œuvres Sociales**

M. PROVOST

**SONT DECLARES ELUS, chacun ayant obtenu 34 voix :**

**Commission Finances et Prospective**

M. NAUDIN ; Mme KOPFER, M. PROVOST

**Commission Culture, Promotion, Animation :**

M. NAUDIN ; M. TENAILLON, Mme RENDA

**Commission Cadre de vie, Travaux, Proximité, Tranquillité et Urbanisme**

Mme BERENFELD, M. LEBON

**Commission Affaires Sociales, Affaires Scolaires, Vie associative,**

Mme KOPFER, M. PROVOST

**Comité Pôle Gare**

Mme KOPFER

**Comité de pilotage Centre d'Interprétation de la Cathédrale**

Mme BERENFELD

**Comité des Œuvres Sociales**

M. PROVOST

---

- 2 Avenant 1 à la Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité - Préfecture d'Eure-et-Loir

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'avenant 1 à la convention pour la télétransmission des actes qui a pour objet d'étendre le périmètre des actes de la ville de Chartres à transmettre par voie électronique au représentant de l'Etat dans le Département.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

---

**FINANCES ET PROSPECTIVE**

- 3 Accord cadre pour la réhabilitation du terrain de foot synthétique du stade James DELARUE - Exonération de pénalités

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'exonération des pénalités encourues par la société PIGEON TP LOIRE ANJOU pour un montant de 6500€ et correspondant aux heures non réalisées en insertion sur le marché 2018-071 pour la réhabilitation du terrain de foot synthétique du stade James DELARUE.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ladite exonération.

---

- 4 Accord-cadre de travaux d'entretien, d'amélioration et de mise en conformité des bâtiments de la ville de Chartres, Chartres Métropole et du CCAS - relance du lot n°5

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre suivant :

Désignation	Entreprise retenue	Montant
Lot 05 « Menuiserie aluminium »	Société LORILLARD 1 avenue Gustave Eiffel CS 20371 28008 CHARTRES CEDEX	Accord cadre sans minimum ni maximum. Estimatif à 20 000.00 € HT annuel

---

5 Marchés de construction d'un Hôtel de ville et d'un espace multiservices - lots n°1 à 7 - avenants

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** les avenants aux marchés n°2015-099, 2015-100, 2015-101 et 2015-102 relatifs à la construction d'un Hôtel de ville et d'un espace multiservices, ayant pour objet la modification du programme des travaux et la prise en compte de l'incidence financière de ces modifications sur le montant des marchés :

Désignation	Titulaire	Montant initial € HT	Montant après avenants € HT
<b>Marché n°2015-099 - Lot n°2 : Enveloppe – Avenant n°7</b>	Groupement SAS LOISON (mandataire) 59427 ARMENTIERES CEDEX	7 997 454,00	8 542 542,35
<b>Marché n°2015-100 - Lot n°3 : Corps d'états secondaires et de finitions - Avenant n°9</b>	Groupement SAS VALLEE (mandataire) 92140 CLAMART	6 914 323,24	7 664 956,30
<b>Marché n°2015-101 - Lot n°4 : Electricité – éclairage – Avenant n°8</b>	Groupement SCE (mandataire) 28000 CHARTRES	4 498 506,77	5 537 123,95
<b>Marché n°2015-102 - Lot n°5 : CVC - Plomberie – Désenfumage –Avenant n°8</b>	Groupement EIFFAGE ENERGIE VAL DE LOIRE (mandataire) 37300 JOUE LES TOURS	4 299 694,47	4 730 770,82

**APPROUVE** les avenants aux marchés n°2015-098, 2015-099, 2015-100, 2015-101, 2015-102, 2015-103 et 2015-104 relatifs à la construction d'un Hôtel de ville et d'un espace multiservices, ayant pour objet de prolonger le délai global d'exécution des travaux en le portant à 45 mois et 21 jours, période préparatoire de 2 mois incluse.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants.

---

6 Marché de construction d'un Hôtel de ville et d'un espace multiservices -lot 6 - avenant n°4

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**APPROUVE** l'avenant n°4 au marché n°2016-084 relatif au lot n°6 « Appareils élévateurs » pour la construction d'un Hôtel de ville et d'un espace multiservices avec la société AFEM, ayant pour objet de prolonger le délai global d'exécution des travaux en le portant à 27 mois, période préparatoire d'1 mois incluse.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

---

7 Parc des bords de l'Eure - Aménagement d'une Aire de jeux - Lot n° 2 - Avenant 1 - Autorisation

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'avenant n°1 au marché n° 2018-037 relatif à la Création Aire de Jeux - Parc des Bords de l'Eure - LOT 2 Revêtement enrobé et dévoiement réseau d'arrosage avec la société EIFFAGE ROUTE IDF/CENTRE, ayant pour objet de modifier les prestations initialement prévues, modifier les quantités prévues initialement au marché, prendre en compte des prix unitaires supplémentaires, prendre en compte les quantités affectant les nouveaux prix susmentionnés et la modification d'autres quantités existantes, prendre en compte une plus-value générale de 3 319,00 € HT engendrée par la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires et portant le montant du marché à 26 246,00€ H.T. soit 31 495,20€ TTC.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

---

- 8 Approbation du cahier des charges pour la rétrocession du bail commercial sis 2 Place de la Porte Saint Michel à Chartres

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 abstentions**

**APPROUVE** le cahier des charges de rétrocession du droit au bail portant sur un local commercial situé 2 Place de la Porte Saint Michel à Chartres, dont la ville de Chartres est propriétaire suite à l'exercice de son droit de préemption ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel à candidatures pour la rétrocession de ce droit au bail.

---

- 9 Hôtel Maleyssie - 2 rue Chanzy - cession

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 4 voix contre, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** la cession de l'ensemble immobilier, situé 2 rue Chanzy à Chartres, d'une contenance de 891 m<sup>2</sup>, parcelle cadastrée section AT N°171, au prix de 780 000 € net vendeur, au profit de la SEM Chartres Développements Immobiliers ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents y afférents.

---

- 10 Convention de servitude avec Enedis - Ligne électrique rue du Grand Faubourg

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la convention de servitude relative à l'installation de câbles électrique sur les parcelles cadastrées section AV n°362 et AW n°301 situées rue du Grand Faubourg et appartenant à la ville de Chartres, au profit de la société ENEDIS en contrepartie d'une indemnité forfaitaire de 20 € ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

---

- 11 Convention de mise à disposition de personnel - Self du personnel

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la mise en œuvre de la convention de mise à disposition totale de personnel à intervenir entre Chartres Métropole et la Ville de Chartres, pour un agent titulaire de la filière technique à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, jusqu'à la mutualisation effective du self du personnel courant 2019.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de personnel.

---

**AFFAIRES SCOLAIRES, AFFAIRES SOCIALES, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE ET SPORTS**

- 12 Création de la commission communale pour l'accessibilité

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**DISSOUT** la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées, créée par délibération n°07/128 du Conseil municipal de Chartres du 03 mai 2007 ;

**APPROUVE** la création de la Commission Communale pour l'Accessibilité, présidée par le Maire ou son représentant. La liste des membres de cette commission sera dressée par arrêté municipal.

---

- 13 Fonds de dotation "Racing Club Chartrain" - Désignation d'un membre de la société civile -  
Correction erreur matérielle

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions**

**APPROUVE** la correction de la délibération n°CM2018-162 du 21 juin 2018 en déclarant élu Monsieur Médéric BRETON, pour siéger au sein du Conseil d'administration du fonds de dotation « Racing Club Chartrain ».

**DECIDE** de procéder, à mains levées, à l'élection d'un représentant de la société civile pour siéger au sein du Conseil d'administration du fonds de dotation « Racing Club Chartrain » en remplacement de Monsieur Nicolas MAITREJEAN.

**PREND ACTE** de la candidature de M. Joël LE GALL, sur proposition de M. le Maire.

Nombre de votants : 34

Suffrages exprimés : 30

**EST DECLARE** élu, ayant obtenu 30 voix, M. Joël LE GALL pour siéger au sein du Conseil d'administration du fonds de dotation « Racing Club Chartrain ».

---

- 14 Fonds de dotation ' Racing Club Chartrain ' - Modification des statuts

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions**

**APPROUVE** la modification de l'article 1 des statuts du Fonds de dotation « Racing Club Chartrain », intitulé Nom, de la manière suivante : « La dénomination du Fonds de dotation est la suivante « C'Chartres Sports ».

**APPROUVE** la modification de l'article 6 des statuts du Fonds de dotation « Racing Club Chartrain », en portant le nombre maximal des membres composant le Conseil d'Administration de 11 à 15 personnes maximum (8 désignés par le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et 7 représentants de la société civile).

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

---

**CULTURE, PROMOTION, ANIMATION**

- 15 Déplacement à RABAT (MAROC) - Assemblée Générale internationale de l'association LUCI

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**AUTORISE** le déplacement d'Isabelle MESNARD, Laurent LHUILLERY et Maria CHEDEVILLE-JEBLI à Rabat (Maroc) du mercredi 31 octobre au samedi 3 novembre 2018 inclus pour participer à l'Assemblée Générale Internationale de l'association LUCI dont la Ville de Chartres est membre.

**APPROUVE** la prise en charge des frais réels engagés par Isabelle MESNARD, Laurent LHUILLERY et Maria CHEDEVILLE-JEBLI pour leur déplacement à Rabat (Maroc) du mercredi 31 octobre au samedi 3 novembre 2018 inclus

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

---

16 Convention de parrainage avec R&G Productions

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la convention de parrainage avec R&G productions.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de parrainage.

---

17 Chartres en Lumières 2018 et 2019 - Convention de parrainage avec le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention**

**APPROUVE** la convention de parrainage avec le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir dans le cadre de « Chartres en Lumières 2018 et 2019 ».

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

---

Le Maire,  
**Jean Pierre GORGES**